



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE PRUNENNEC, MOZGALA, LE BOULC'H,
RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. EYL

PV du 12 octobre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu jusqu'au 7 novembre 2021.

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix

Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.

L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.



Arrêté Municipal de la Mairie de St Michel Sur Orge

Fermeture du terrain Lucien Simon jusqu'au 31 octobre 2021 inclus.

Arrêté Municipal de la mairie de Dourdan

Fermeture du terrain d'honneur du stade Maurice Gallais du 5 octobre 2021, jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :

Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.

U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

COUPES

PREMIER TOUR DES COUPES ESSONNE ET DISTRICT

Seniors Essonne et District, U16, Vétérans, +45 ans à jouer le 17 octobre 2021

LE PREMIER TOUR DE LA COUPE ESSONNE U14 se jouera le 6 NOVEMBRE 2021

CALENDRIERS

Les calendriers des U18 F à 8 paraîtront courant octobre 2021.

Compte tenu de l'avancée des différents championnats, la Commission ne peut plus accepter d'engagements supplémentaires à compter du 11 octobre 2021.

Seniors F à 11

Courriel de Val Yerres Crosne AF, en date du 6 octobre 2021, nous informant du désengagement de son équipe Seniors F à 11 évoluant en D1.

U14

Notification Extranet LPIFF et courriel de Draveil FC demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.

Refus de la Commission.

Cette demande est trop tardive.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U15 F A 8

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Orsay Bures FC



Les rencontres à domicile de l'équipe U15 F évoluant en poule A auront lieu à 17 h au stade municipal 2 à Orsay (terrain synthétique).
Accord de la Commission.

U18 F A 8

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Orsay Bures FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 F auront lieu à 17 h au stade municipal 2 à Orsay (terrain synthétique).
Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

RAPPEL : LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR LES SENIORS F A 11 ET JEUNES F A 8

FMI NON PARVENUES DU 9 OCTOBRE 2021

U15 F à 8 * Poule A

Pays Limours Ent 1 / Ulis CO 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Dirigeant ne maîtrisant pas l'application pour Ulis CO.

U15 F à 8 * Poule B

Longjumeau FC 1 / Arpajonnais RC 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Dirigeant ne maîtrisant pas l'application pour Arpajonnais RC.

Ste Geneviève Sports 1 / Grigny US 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 19 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport officiel aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

VYC 1 / Morangis Chilly FC 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Dirigeant ne maîtrisant pas l'application pour VYC et Morangis Chilly.



U15 F à 8 * Poule C

Ris Orangis US 1 / Milly Gatinais FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Villabé ETS 1 / Evry FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Dirigeant ne maîtrisant pas l'application pour Villabé ETS.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Grigny US 1 * U15 F à 8 * Poule B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Orsay Bures FC 1 / Palaiseau US 1 * U15 F à 8 * Poule A

Accord de la Commission.

Match n° 23939675 du 9 octobre 2021

Arpajonnais RC 1 / Brunoy FC 1 * Seniors F à 11 * D1

Courriel d'Arpajonnais RC, du 8 octobre 2021, à 10 h 39,

nous informant du forfait avisé de son équipe Seniors F à 11 pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Arpajonnais RC 1.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Itteville-Ballancourt 1 / Athis-Mons USO 1 * Essonne

Longjumeau FC 2 / Ste Geneviève Sports 3 * District

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 1 / Boissy Ss/ St Yon 1 * Essonne

Mennecy CS 1 / St Germain Arpajon 1 * Essonne

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Grigny US 2 / Dourdan SP 2 * District

Mennecy CS 2 / Etampes FC 2 * District

St Michel FC 91 2 / Verrières le Buisson 2 * District

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 24060841 du 17 octobre 2021

Lissois FC 1 / Antillais Vigneux 1 * Essonne

Courriel de Lissois demandant un changement d'horaire.

Vu le motif évoqué, la Commission enregistre les changements d'horaire des rencontres, soit :

Lissois FC 1 en Coupe Essonne : 14 h

Accord de la Commission.

Match n° 24060850 du 17 octobre 2021

Dourdan SP 1 / Bondoufle AMC 1 * Essonne

Arrêté Municipal de fermeture du terrain en herbe.

La rencontre aura lieu sur le terrain synthétique.

Match n° 24060854 du 17 octobre 2021

Evry Courcouronnes AS 1 / Lisses Foot 91 1 * Essonne

Courriel d'Evry Courcouronnes AS demandant un changement d'horaire.

Vu le motif invoqué, la Commission enregistre le changement d'horaire de la rencontre, soit 16 h.

Accord de la Commission.

Match n° 24060787 du 17 octobre 2021

Lissois FC 2 / Montgeron ES 2 * District

Courriel de Lissois demandant un changement d'horaire.

Vu le motif évoqué, la Commission enregistre les changements d'horaire des rencontres, soit :

Lissois FC 2 en Coupe District : 16 h

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 26 SEPTEMBRE 2021

D5/B

Ste Geneviève Sports 4 / Grigny US 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

FMI NON PARVENUE DU 3 OCTOBRE 2021

D2/B

Viry Chatillon ES 3 / Soisy sur Seine AS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu des rapports et des logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 10 OCTOBRE 2021



D2/B

Ste Geneviève Sports 3 / Grigny US 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Jeunesse Etampoise 1 / SGGSP 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D5/C

Lissois FC 3 / SO Vertois 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 10 octobre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

Itteville-Ballancourt 2 / Ste Geneviève Sports 4 * D5/B

Match remis du 26 septembre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

Plateau Saclay ES 1 / Orsay Bures FC 2 * D4/A

Matches remis du 3 octobre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

Ste Geneviève Sports 3 / Igny AFC 3 * D2/B

Villabé ETS 1 / Itteville-Ballancourt 1 * D3/A

Longjumeau FC / Epinay Athlético 1 FC * D3/B

Coudraysien FC 1 / MNVDB FC 3 * D5/A

Epinay Athlético FC 2 / Janville Lardy ASL 2 * D5/C

Lissois FC 3 / Villabé ETS 2 * D5/C

Match remis du 10 octobre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

Etampes FC 3 / Gif Sfoc 2 * D5/A

Angervilliers AS 1 * D4/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 7 octobre 2021.

Considérant l'article 11.2 du règlement sportif général du DEF et après en avoir délibéré, la Commission décide de classer l'équipe D4 d'ANGERVILLIERS dernière de son groupe et elle sera rétrogradée la saison prochaine.



Cette dernière peut continuer la compétition hors championnat après accord du Comité Directeur du DEF sur demande du club.

Angervilliers AS 1 est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Match n° 23554198 du 26 septembre 2021

Benfica Yerres AS 1 / Itteville-Ballancourt 2 * D5/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 30 septembre 2021.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission :

Résultat acquis sur le terrain :

Benfica Yerres AS 1 : 3 points – 7 buts

Itteville-Ballancourt 2 : 0 point – 2 buts

Match n° 23554073 du 10 octobre 2021

Plateau Saclay ES 2 / St Germain Arpajon 1 * D5/A

Lecture de la feuille de match papier.

Lecture du courriel de St Germain Arpajon.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Plateau Saclay ES 2.

Amende réglementaire à Plateau Saclay ES.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 26 SEPTEMBRE 2021

D2

Lissois FC 5 / Les Lusitaniens 5

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat aux deux clubs pour sa réunion du 19 octobre 2021.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 25 SEPTEMBRE 2021

D4/C

Révélation FA 1 / Jeunesse Etampoise 1

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat aux deux clubs pour sa réunion du 19 octobre 2021.

FMI NON PARVENUES DU 2 OCTOBRE 2021

D2/B

Morsang sur Orge FC 1 / Linas Montlhéry ESA 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 7 octobre 2021 à 20 h 44.

Amende pour transmission tardive à Morsang sur Orge FC.



Viry Chatillon ES 2 / Longjumeau FC 1

Reprise du dossier.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D4/A

Ste Geneviève Sports 2 / Athis-Mons USO 1

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Tremplin Foot 2 / Viry Chatillon ES 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Viry Chatillon ES pour non-connaissance des identifiants.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Draveil FC 1 * D1

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 1 / Fleury 91 FC 2 * D1

Benfica Yerres 1 / Ste Geneviève Sports 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Fleury 91 FC 3 / Ris Orangis US 3 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23534975 du 25 septembre 2021

Boussy-Quincy FC 1 / Ris Orangis US 3 * D3/B

Reprise du dossier

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Boussy-Quincy FC 1.

Amende réglementaire à Boussy-Quincy FC.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 28 septembre et 5 octobre 2021).

Amende réglementaire pour non-envoi de la feuille de match à Boussy-Quincy FC.

En cas de récidive au cours de la saison, Boussy-Quincy FC sera mis hors championnat (art. 44 du RSG du DEF).



Match n° 23532676 du 2 octobre 2021

Draveil FC 1 / Ulis CO 1 * D1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 7 octobre 2021.

Ladite Commission par ces motifs et après en avoir délibéré, dit : match perdu aux Ulis par forfait.

Draveil FC 1 : 3 points – 5 buts

Ulis CO 1 : -1 point – 0 but

Frais d'arbitrage à la charge des Ulis (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Match n° 23534982 du 2 octobre 2021

Boussy-Quincy FC 1 / Fleury 91 FC 3 * D3/B

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 10 octobre 2021 à 15 h 19.

Amende pour transmission tardive à Boussy-Quincy FC.

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Boussy-Quincy FC.

Amende réglementaire à Boussy-Quincy FC.

Match n° 23533527 du 16 octobre 2021

Epinais sur Orge SC 2 / Jeunesse Etampoise 1 * D4/C

Courriel d'Epinais sur Orge demandant un changement d'horaire.

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U16

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Longjumeau FC 1 / Breuillet FC 1

Sud Essonne 1 / Bondoufle AMC 1

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Boissy Ss/ St Yon 1 / MNVDB-Villejust 1

Orsay Bures FC 1 / St Michel FC 91 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Mennecy CS 1 / Athis-Mons USO 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Savigny Foot CO 1 / Plessis Pâté ES 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24060769 du 17 octobre 2021

Epinais sur Orge SC 1 / Lissois-Vert 1

Courriel d'Epinais sur Orge demandant un changement d'horaire.



La rencontre aura lieu à 12 h 30, en lever de rideau de la Coupe du District Seniors.
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 3 OCTOBRE 2021

D4/B

Etampes FC 3 / Saint Germain Arpajon 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/C

Milly Gatinais FC 2 / Juvisy Académie 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Milly Gatinais FC pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

FMI NON PARVENUES DU 10 OCTOBRE 2021

D3/B

Boussy-Quincy FC 1 / Epinay Athlético FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 octobre 2021.

D4/B

Villabé ETS 2 / Montgeron ES 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture feuille de match papier.

1^{er} avertissement et amende à Villabé pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Match remis du 26 septembre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

Ballancourt-Itteville 2 / Arpajonnais RC 2 * D4/C

Match remis du 3 octobre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

Villabé ETS 2 / Linas Montlhéry ESA 3 * D4/B



Match n° 23555452 du 11 octobre 2021

Courcouronnes FC 1 / Ste Geneviève Sports 2 * D3/B

Courriel de Courcouronnes informant d'une erreur de saisie de résultat sur FMI donnant Ste Geneviève Sports 2 gagnant.

Le résultat du match est de 6/1 en faveur de Courcouronnes.

La Commission demande au club de Ste Geneviève Sports de confirmer le résultat.

Match n° 23555581 du 10 octobre 2021

Brétigny FCS 4 / Dourdan SP 2 * D4/A

Demande de Brétigny FCS de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Dourdan SP.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Brétigny FCS pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 10 OCTOBRE 2021

D1

Evry FC 2 / Viry Chatillon ES 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Grigny US 1 / Morangis Chilly FC 1 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 23562429 du 24 octobre 2021

Savigny Foot CO 1 / Draveil FC 1 * D2/A

Demande de Draveil d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

La rencontre du 24 octobre se jouera au stade Alain Fournier 2 à Draveil.

La rencontre retour du 27 mars 2022 se jouera au Parc des Sports Jean Moulin 2 à Savigny.

COUPE ESSONNE VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Villiers sur Orge FC 11 / Linas Montlhéry ESA 12

Accord de la Commission.



Match n° 24060741 du 17 octobre 2021

Wissous FC 12 / Fontenay Vicomte 11

Demande de Wissous FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de Fontenay le Vicomte.

La Commission fixe la rencontre au 31 octobre 2021.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 10 OCTOBRE 2021

D4/B

Jeunesse Etampoise 12 / Benfica Yerres AS 13

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 19 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Orsay Bures FC 11 / Lissois FC 11 * D2/A

Accord de la Commission.

CHALLENGE +45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Montgeron ES 8 / Molières-Pecqueuse 8

St Michel FC 91 8 / Lisses Foot 91 8

Villabé ETS 8 / Massy FC 91 8

Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu via Footclubs

Epinay sur Orge SC 8 / Palaiseau US 8 * Du 17 octobre 2021 au 14 novembre 2021

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 26 SEPTEMBRE 2021

Poule B

Ulis CO 8 / Port. Ris Orangis 8

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club visiteur pour sa réunion du 19 octobre 2021.

FMI NON PARVENUE DU 3 OCTOBRE 2021



Poule F

Viry Chatillon ES 8 / Montgeron ES 8

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 8 / Ste Geneviève ASL 8 * Poule D

Accord de la Commission.

Match n° 23561534 du 24 octobre 2021

Brunoy FC 8 / St Michel FC 91 8 * Poule A

Demande de Brunoy FC de changement de date via Footclubs.

Accord de St Michel FC 91.

La rencontre est avancée au 10 octobre 2021.

Demande traitée par le secrétariat.

Amende à Brunoy FC pour demande tardive.